

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-BCPPAT-2020-284-00-1 EN DATE DU 13 Oct 2020
PORTANT NOMINATION DU DÉLÉGUÉ TERRITORIAL ADJOINT DE L'AGENCE
NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

La préfète de la Lozère
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'article L 1231-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

VU l'article R. 1232-9 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

VU le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète de la Lozère M^{me} HATSCH Valérie ;

VU le décret du 12 août 2020, portant nomination de M. Thomas ODINOT, secrétaire général de la préfecture de la Lozère ;

Vu l'instruction du 15 mai 2020 relative aux modalités d'intervention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Lozère ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Est nommé délégué territorial adjoint de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour le département de la Lozère :

Monsieur Thomas ODINOT, secrétaire général de la préfecture.

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, communiqué à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ainsi qu'aux membres du comité local de cohésion territoriale de la Lozère, après constitution.


Valérie HATSCH